

TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 3 500 euros TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 euros.

8 % TTC sur la part comprise entre 30 001 euros et 50 000 euros.

7 % TTC sur la part comprise entre 50 001 euros et 100 000 euros.

5 % TTC sur la part excédant 100 001 euros.

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur)

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :**

Pour les biens inférieurs à 50 m² : 150 €

Pour les biens supérieurs à 50 m² : 1 € TTC par mètre carré de surface habitable

- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**

Honoraires à charge du bailleur :

Pour les biens inférieurs à 50 m² : 8 € TTC par mètre carré de surface habitable

Pour les biens supérieurs à 50 m² : 6 € TTC par mètre carré de surface habitable

Honoraires à charge du locataire :

Pour les biens inférieurs à 50 m² : 8 € TTC par mètre carré de surface habitable

Pour les biens supérieurs à 50 m² : 6 € TTC par mètre carré de surface habitable

- **Honoraires d'établissement d'état des lieux * (entrée/sortie) :**

Part bailleur : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable

Part locataire : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable

*Etat des lieux établi contradictoirement et amiablement par les parties ou par un tiers mandaté par elles.

LOCAL COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL :

Honoraires de location : 15% HT du montant annuel du loyer HC pour le bailleur

Honoraires de location : 15% HT du montant annuel du loyer HC pour le locataire

GESTION :

Gestion déléguée à SARL Immobilière Val de Seine Gestion au capital de 10.000€ -

Carte professionnelle n°CPI 7801 2017 000 017 729 délivrée par la CCI de Paris le 27/03/2017 – Siret : 824 888 069

- **Honoraires de Gestion courante :**

Honoraires de gestion mensuels : 5,5% HT (6.6%TTC) des sommes encaissées

(gestion courante, compte rendu de gestion et accès compte en ligne, paiement des charges de copro, réalisation et suivi des travaux, aide à la déclaration d'impôts)

- **Assurance Garantie de Loyers :**

Cotisation mensuelle : 1.7% TTC des sommes encaissées

(loyer impayés, frais de contentieux, détériorations immobilières, protection juridique)

Tarifs applicables au 01/01/2023

